

ZÉRO DÉCHET!

Dinan Agglomération relève le défi!

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Nous pouvons tous agir pour limiter nos déchets : pendant les courses, à la maison, au bureau, au jardin...

A travers ce guide, vous découvrirez des conseils pour apprendre à réduire les déchets organiques, emballages et papiers, verre, déchets de déchèteries et toutes les solutions pour les recycler et les valoriser.

841 kg de déchets par habitant, par an*



OBJECTIF 2020

- 130 kg de déchets par habitant, par an*

Grâce aux gestes de réduction et de tri des déchets, il est possible pour chacun, de s'engager pour :



Un allègement des poubelles, une limitation du recours à l'incinération et une maîtrise des coûts de traitement.



Une boucle vertueuse qui permet aux déchets organiques de redevenir ressources pour enrichir les sols.



Le recyclage permet de préserver les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre

La production d'une tonne de plastique recyclé permet d'économiser 700 kg de pétrole brut, 1,6 tonnes de CO2 et 90% d'énergie par rapport à la production d'une tonne de plastique vierge.



La solidarité. l'emploi de proximité et l'économie circulaire.











Collectivité

Entreprise

NOUS POUVONS TOUS AGIR!

Déchets organiques

Je composte mes déchets organiques à la maison ou en aire de compostage partagé.

1/3 de la poubelle est composé de déchets organiques.

Dinan Agglomération propose :

- des composteurs individuels à des tarifs préférentiels,
- de vous accompagner pour installer ou participer à une aire de compostage partagée.







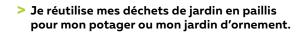


Les déchets organiques regroupent tous les déchets d'origine végétale ou animale pouvant être décomposés sous l'effet des micro-organismes.



Que deviennent-ils?

Par le compostage et le paillage, les déchets organiques redeviennent des ressources pour le sol et les plantes.



La tonte et les petites feuilles peuvent être utilisées directement en paillis.

Les petites tailles (1 cm de diamètre max), les fougères, les grandes feuilles, les tiges sèches peuvent être préalablement broyées à la tondeuse.

Le broyat des branches et des grosses tailles peut être réservé aux allées et aux plantes bien installées.



Je lutte contre le gaspillage alimentaire : je cuisine les restes, les fanes, les fruits et légumes défraîchis. Je congèle, j'utilise des quantités raisonnables. 30 kg de nourriture sont jetés en moyenne par français par an.

Je demande à repartir avec mes restes.

J'aménage un jardin peu producteur de déchets :

gazon et plantes à croissance lente, arbres et arbustes à envergure limitée, plantes couvre-sols, taille régulière des arbustes (printemps et automne), tonte mulching, pratique de la tonte haute, zones en prairie fleurie... pour un jardin en bonne santé, un gain de temps et des économies pour le jardinier.



Verre

Objectif zéro déchet N°2

je réduis mes emballages et mes papiers!

Je colle un stop pub sur ma boîte aux lettres. et j'évite ainsi 35 kg de

PUB publicité/an, tout en continuant de recevoir les informations des collectivités. Des autocollants sont disponibles à Dinan Agglomération et en mairies.

Je consomme

ie fais même des

économies!

autrement en évitant les produits jetables, les portions individuelles et les produits sur-emballés Ma poubelle s'amincit et



STOP

> Je trie tous les emballages et les papiers















emballages en plastique

Que deviennent-ils?

6 pots de vaourt = 1 cintre. 49 pots et barquettes = 1 arrosoir.

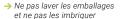
450 canettes en aluminium = 1 cadre de vélo. 100 kg de papiers triés = 90 kg de papier neuf.











→ Seuls les emballages se trient, pas les obiets

> Je dépose les bouteilles, les pots et les bocaux en verre dans les colonnes dédiées, sans capsule, bouchon ni couvercle.







Que deviennent-ils?

Les bouteilles, pots et bocaux en verre se recyclent à l'infini. Une bouteille triée, c'est une nouvelle bouteille fabriquée.

Objectif zéro déchet N°3: je réduis mon verre!



Je réutilise les pots et bocaux en verre pour mes confitures maison, pour y stocker des pâtes, du riz ou du sucre achetés en vrac. Les pots et bocaux en verre sont aussi très utiles si je fabrique mes cosmétiques et mes produits d'entretien.

Cartons, textiles, lampes et piles usagées



J'utilise les bennes en libre accès pour déposer mes cartons volumineux. Pour qu'ils soient bien recyclés, je pense à retirer le polystyrène, les éléments plastique, les sangles.







 Je dépose mes textiles en points de collecte. Les vêtements, linges de maison et chaussures peuvent être rapportés pour être valorisés, même s'ils sont abîmés. Tous les textiles, propres et secs, les chaussures liées par paires, sont à déposer en sacs dans les conteneurs dédiés ou dans les antennes d'association. En fonction de leur état, ils seront réutilisés ou recyclés. www.lafibredutri.fr



Ordures ménagères résiduelles

> Je dépose mes déchets non recyclables non compostables en sacs fermés dans le bac à ordures ménagères.





Je dépose mes lampes et mes piles usagées dans les points de collecte des distributeurs. Les lampes recyclables portent le symbole Les lampes ne portant pas ce symbole sont à mettre en ordures ménagères.

Le recyclage des lampes et des piles permet la récupération de métaux et de verre qui serviront à la fabrication d'objets de la vie courante. Le recyclage des lampes permet, entre autres, de neutraliser le mercure qu'elles contiennent.

www.malampe.org www.corepile.fr Objectif zéro déchet N°4: je réduis mes déchets de piles et d'ampoules!

> Je privilégie les piles rechargeables et les ampoules durables à faible consommation (LED, ampoules fluo-compactes).

Je limite l'usage d'appareils fonctionnant exclusivement avec des piles, en optant par exemple pour des calculatrices solaires, des réveils mécaniques, des jouets sans pile...

? 0

Que deviennent-ils?

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées.

L'énergie récupérée permet de produire de l'électricité.

Déchets volumineux ou dangereux, un réseau de déchèteries de proximité

> Il y a toujours une déchèterie à moins de 15 min de chez vous! MATIGNON PLESLIN-TRIVAGOU PLANCOËT Déchèterie de QUÉVERT Déchèterie d ST HELEN LA LANDE d'EVRAN BROONS CAULNES*

Déchèteries, comment v accéder?

L'accès est uniquement réservé aux habitants de l'Agglomération munis de leur badge.

Pour les particuliers, le badge d'accès est gratuit. Il est crédité d'un forfait d'entrées au 1er ianvier de chaque année.

Un formulaire est disponible sur le site internet. Pour faire une demande de badge, un justificatif de domicile sera demandé

Les professionnels du territoire peuvent accéder aux déchèteries sous certaines conditions.

Le rèalement intérieur des déchèteries fixe l'ensemble des conditions d'accès. de circulation et d'utilisation des équipements.

Règlement des déchèteries :

www.dinan-agglomeration.fr



L'usager passe son badge devant le lecteur sur la borne pour



l'écran de la horne indique le solde de passages.

Les déchets acceptés





> Les déchets à apporter dans

ou vendeurs :

Amiante

Extincteurs.

cartouches

d'oxygène

Pneuma-

tiques

les entreprises spécialisées

Bouteilles de gaz

Souches troncs

et branches dont

supérieur à 12 cm

de détresse, déchets

Explosifs, fusées

pyrotechniques

le diamètre est









Oue deviennent-ils?

Les métaux, le bois, le mobilier, les cartons, les appareils électriques et électroniques sont recyclés. Leurs matières sont réutilisées pour la fabrication de nouveaux produits.

> Les gravats sont enfouis dans des centres agréés ou servent de remblais (pour les inertes).

> > Les déchets dangereux suivent des filières de traitement spécifique (incinération, traitement physico-chimique...).

> > > Les végétaux sont compostés ou brovés pour une valorisation agricole.

> > > > Les encombrants sont incinérés (valorisation énergétique).

Objectif zéro déchet N°5: je réduis mes déchets de

déchèterie !



Je réduis mes déchets toxiques en jardinant sans pesticide et en privilégiant les écolabels pour les produits de peinture et de bricolage. Pour ma maison, je peux fabriquer mes produits d'entretien au naturel.



Avant de jeter, je donne, je répare, je revends pour offrir une seconde vie aux objets. Avant d'acheter, je réfléchis à mon besoin puis je pense à la location, à l'emprunt, au troc et à l'achat d'occasion



Je fais jouer le principe de la reprise! Depuis 2006, pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le commerçant/distributeur a pour obligation de reprendre l'appareil usagé de même type, selon le principe du "1 pour 1".

Je m'informe!

Des ateliers, des visites de sites, des animations sur la prévention et le tri des déchets sont régulièrement organisés par Dinan Agglomération et ses partenaires : Semaine du Développement Durable au printemps, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre...

Ne manquez pas ces animations, elles sont gratuites et ouvertes à tous!

Je m'informe :

www.ademe.fr

www.casuffitlegachis.fr



www.ecologique-solidaire.gouv.fr,

www.zerowastefrance.org



> Des questions?

Contactez-nous au **02 96 87 72 72** ou par mail à : **dechets@dinan-agglomeration.fr www.dinan-agglomeration.fr**



> Un doute sur le tri?

www.consignesdetri.fr ou sur l'application guide du tri

















